

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la transition écologique, de la  
biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche  
Direction générale de l'aménagement, du logement  
et de la nature  
Direction de l'eau et de la biodiversité  
Sous-direction de la protection et de la restauration  
des écosystèmes terrestres  
Bureau de l'encadrement des impacts sur la  
biodiversité

**Résumé des récépissés de déclaration pour l'accès aux ressources génétiques sur le  
territoire national et le partage des avantages découlant de leur utilisation  
délivrés entre le 30 janvier 2025 et le 16 juin 2025**

NOR : TECL2500141S (ex ATDL2500141S)

(Texte non paru au *Journal officiel*)

\*\*

Par décision en date du 30 janvier 2025, il a été donné récépissé (n° 866) à :

*INRAE  
2 Place Pierre Viala  
34000 Montpellier*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en  
vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyse du régime alimentaire de petits mammifères*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Plantes, gastéropodes, champignons*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :  
*Gironde*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces  
ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 30 janvier 2025, il a été donné récépissé (n° 867) à :

*CNRS  
3 Rue Michel Ange  
75016 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en  
vue de la réalisation des activités suivantes :

*Études en écologie et biologie évolutive de communautés d'eau douce (gastéropodes) dans le cadre d'un programme à long terme en Martinique et Guadeloupe*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Melanoides tuberculata, Tarebia granifera, Thiara scabra*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guadeloupe, Martinique*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 30 janvier 2025, il a été donné récépissé (n° 868) à :

*Centre d'étude et de découverte des tortues marines de La Réunion (CEDTM)*

*19 rue des frangipaniers*

*97424 Saint-Leu*

*La Réunion*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude des origines, distributions et connectivités des populations de tortues marines de l'ouest de l'océan Indien*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Caretta caretta, Chelonia mydas, Eretmochelys imbricata, Lepidochelys olivacea*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*La Réunion*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 30 janvier 2025, il a été donné récépissé (n° 869) à :

*MNHN*

*57 rue Cuvier*

*75005 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Extraction d'ADN et séquençage pour analyses de génomique des populations et cartographie génétique de deux espèces de papillons*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Papilio hospiton, Papilio machaon*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Corse-du-Sud, Haute-Corse*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 30 janvier 2025, il a été donné récépissé (n° 870) à :

*Laboratoires de biologie végétale Yves Rocher  
La Croix des Archers  
56200 La Gacilly*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude du potentiel de ressources végétales en cosmétique*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Rhodophyta, Pheophycée*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Bretagne*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 30 janvier 2025, il a été donné récépissé (n° 871) à :

*CNRS  
3 Rue Michel Ange  
75016 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la diversité biologique et chimique pour l'identification de matières premières et processus liés à des objets historiques*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Fungi, Plantae*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 30 janvier 2025, il a été donné récépissé (n° 872) à :

*Université des Antilles  
Campus de Fouillole  
97157 Pointe-à-Pitre*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude chimique et évaluation d'activités biologiques d'organismes marins*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Phallusia fumigata, Tunicata*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guadeloupe*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 30 janvier 2025, il a été donné récépissé (n° 873) à :

*CNRS  
UMR7266 CNRS-Université La Rochelle  
Institut Littoral et Environnement  
2 rue Olympe de Gouges  
17042 La Rochelle cedex*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Caractériser le patrimoine des marais rétro-littoraux de Charente-Maritime et sa vulnérabilité à l'aléa submersion*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Bactéries, phytoplancton, zooplancton, macrofaune benthique, insectes, arachnides, crustacés, poissons*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Charente-Maritime*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 30 janvier 2025, il a été donné récépissé (n° 874) à :

*INRAE  
Institut Sophia Agrobiotech  
Université Côte d'Azur  
400 route des Chappes  
06903 Sophia Antipolis*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Mieux comprendre les interactions entre les plantes et les nématodes phytoparasites du phylum Nematoda en vue du développement de nouvelles méthodes de lutte contre ces pathogènes*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Nematoda*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France entière*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 30 janvier 2025, il a été donné récépissé (n° 875) à :

*CNRS  
3 Rue Michel Ange  
75016 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyses génétiques et chimiques de champignons et des holobiontes de termites*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Basimidiomycètes, termites des genres Termes et Nasutitermes*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 30 janvier 2025, il a été donné récépissé (n° 876) à :

*Max Planck Institute for Biology Tuebingen*

*1 Max Planck Ring*

*72076 Tuebingen*

*Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude génétique de nématodes et champignons du sol*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Champignons, vers*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France métropolitaine*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 30 janvier 2025, il a été donné récépissé (n° 877) à :

*IFREMER*

*1625 route de Sainte-Anne*

*29280 Plouzané*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyse d'ADN environnemental ancien pour étudier l'impact de l'Homme à l'échelle pluriséculaire par une approche de paléoécologie*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*ADN environnemental, Protistes, Métazoaires*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Charente-Maritime, Finistère, Hérault, Manche, Morbihan*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 30 janvier 2025, il a été donné récépissé (n° 878) à :

*CIRAD*

*42 rue Scheffer*

*75016 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la diversité chimique du bois de 40 espèces forestières de Guyane française et explorer les fonctionnalités biologiques, antifongiques et antitermites des extraits de bois*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Licaria canella, Rhodostemonodaphne grandis, Sextonia rubra, Eperua grandiflora, Eperua falcata, Tachigali paraensis, Andira coriacea, Dicorynia guianensis, Hymenolobium flavum, Bocoa prouacensis, Vouacapoua americana, Enterolobium shomburgkii, Inga alba, Eschweilera coriacea, Couratari guianensis, Lecythis persistens, Lecythis zabucajo, Couepia caryophylloides, Licania alba, Hymenopus heteromorphus, Bagassa guianensis, Virola michelii, Qualea rosea, Vochysia guianensis, Aspidosperma album, Micropholis spp., Manilkara bidentata, Pouteria grandis, Chrysophyllum sanguinolentum, Pradosia ptychandra, Goupia glabra, Symphonia globulifera, Platonia insignis, Caryocar glabrum, Handroanthus serratifolius, Jacaranda copaia, Couma guianensis, Glycydendron amazonicum*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 30 janvier 2025, il a été donné récépissé (n° 879) à :

*Université de Vienne  
1 Djerassiplatz  
1030 Vienne  
Autriche*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Comprendre le rôle de la symbiose microbienne dans l'aptitude et la capacité d'invasion de l'espèce Spartina alternifolia et d'espèces apparentées*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Spartina alterniflora, Spartina anglica, Spartina maritima*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Finistère, Loire-Atlantique, Morbihan, Vendée*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 880) à :

*INRAE  
147 avenue de l'Université  
75007 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherches sur la diversité génétique des champignons ectomycorrhiziens*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Boletus spp., Craterellus cornucopioides, Hydnum sp., Hygrophorus limacinus, Inocybe spp., Laccaria amethystina, Lactarius spp., Mycena sp., Rugosomyces ionides, Russula spp.*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Landes, Pyrénées-Atlantiques*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 881) à :

*Université de Toulon  
Avenue de l'Université  
83130 La Garde*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche fondamentale sur la diversité et le potentiel d'adaptation des communautés microbiennes marines et côtières*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*ADN environnemental, micro et macro-organismes marins*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Var*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 882) à :

*Sorbonne Université  
Station biologique de Roscoff  
Place Georges Teissier  
29680 Roscoff*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étudier la structure génétique, la diversité et l'adaptation à l'environnement portuaire du botrylle étoilé*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Botryllus schlosseri*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Manche, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Seine-Maritime, Somme, Var, Vendée*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 883) à :

*Université de Ghent  
Campus Coupure  
Links 653  
9000 Gent  
Belgique*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Quantification de la composition chimique de macroalgues*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Mytilus edulis ; algues rouges des genres Acrochaetium, Chrondrus, Corallina, Polysiphonia ; algues vertes du genre Ulva ; algues brunes du genre Fucus*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Nord, Pas-de-Calais*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*\*\**

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 884) à :

*Université de Vienne  
Centre for Microbiology and Environmental Systems Science  
1 Djerassiplatz  
1090 Vienne  
Autriche*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étudier l'activité microbienne et ses réactions à la manipulation des nutriments dans les sols tropicaux profonds*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Bacteria, Fungi, Archaea*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*\*\**

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 885) à :

*Staatliches Museum für Naturkunde Stuttgart  
Rosenstein 1  
D-70191 Stuttgart  
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude génétique et moléculaire de plusieurs espèces de champignons*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Inocybe alberichiana, Inocybe inodora, Inocybe javorkae, Inocybe pinophila, Inocybe sp., Pseudosperma minutulum, Pseudosperma pollucis*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Morbihan, Bas-Rhin, Sarthe, Savoie*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 886) à :

*Université Aix-Marseille  
Boulevard Charles Livon  
Les jardins du Pharo  
13007 Marseille*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude des caractéristiques de l'atmosphère en tant qu'écosystème microbien*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Archaea, Bacteria*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Drôme, Isère, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Seine-et-Marne, Vaucluse*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 887) à :

*Lucas Meyer Cosmetics  
13 rue Ella Maillart  
91300 Massy*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étudier et caractériser les propriétés biologiques d'une plante de la famille des Myrtacées en vue du futur développement d'un extrait destiné au marché des ingrédients cosmétiques*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Myrtaceae*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Département d'Outre-mer*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 888) à :

*Université Université de Lorraine*

34 Cours Léopold

54000 Nancy

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Travail phytochimique exploratoire visant à identifier des extraits de plantes à activité anti-inflammatoire remarquable*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Abietinella abietina, Anomodon viticulosus, Calliargonella lindbergii, Cirriphyllum piliferum, Dicranum spp. , Entodon conccinus, Euhrychium striatum, Exsertotheca crispa, Homalia trichomanoides, Hypnum lacunosum, Lewinskia affinis, Lewinskia speciosa, Loekobryum brevirostre, Neckera complanata, Pleurozium schreberi, Racomitrium canescens, Scleropodium purum, Thuidium recognitum, Thuidium tamariscinum, Sphagnum auriculatum, Sphagnum capillifolium, Sphagnum girgensohnii, Sphagnum quinquefarium, Sphagnum palustre, Polytrichum formosum, Pogonatum aloides. Bazzania trilobata, Conocephalum conicum, Diplophylum albicans, Frullania tamarisci, Lunularia cruciata, Pellia endiviifolia, Pellia epiphylla, Porella plathyphylla, Scapania undulata*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Meurthe-et-Moselle, Vosges*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 889) à :

*INSERM*

*95 boulevard Pinel*

*69675 Bron*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Génération d'une lignée cellulaire à partir d'un échantillon de rein de la musaraigne Crocidure musette*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Crocidura russula*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Rhône*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 890) à :

*Université Grenoble Alpes*

*621 avenue Centrale*

*38400 Saint-Martin-d'Hères*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Projet de recherche fondamentale sur l'impact du changement climatique sur le papillon Parnassius apollo*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Parnassius apollo*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Cantal, Drôme, Isère, Jura, Lozère, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Savoie, Haute-Savoie*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 891) à :

*Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung*

*Unter den Eichen 87*

*12205 Berlin*

*Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherches sur l'évolution et la dynamique des chromosomes chez les termites européens*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Reticulitermes grassei, Reticulitermes banyulensis, Reticulitermes flavipes*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Ariège, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 892) à :

*Institute of Science and Technology Austria*

*Am Campus 1*

*3400 Klosterneuburg*

*Autriche*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche fondamentale sur la fourmi invasive Linepithema humile*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Linepithema humile*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Haute-Garonne*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 893) à :

*CABI International  
1 rue des Grillons  
2800 Delémont  
Suisse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude du potentiel en tant qu'agents de lutte biologique de plusieurs espèces d'arthropodes*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Arthropodes associés aux plantes des espèces *Leucanthemum vulgare*, *Leucanthemum ircutianum*, *Echium vulgare* et *Echium plantagineum**

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Aude, Aveyron, Doubs, Gard, Hérault, Jura, Lozère, Moselle, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Var, Vosges, Territoire de Belfort*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 12 mars 2025, il a été donné récépissé (n° 894) à :

*École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)  
3 rue Maurice Audin  
69518 Vaulx-en-Velin*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Évaluer les impacts des micro-plastiques et autres polluants anthropiques sur les macro-invertébrés et les écrevisses*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Macro-invertébrés benthiques, *Orconectes immunis*, *Orconectes limosus*, *Pacifastacus leniusculus*, *Procambarus clarkii*, *Procambarus virginalis**

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Ain, Jura, Rhône*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 7 mai 2025, il a été donné récépissé (n° 895) à :

*IFREMER  
1625 route de Sainte-Anne  
29280 Plouzané*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Études de populations de coraux scléractiniaires et caractérisation de la diversité génétique de récifs*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Madrepora oculata, Desmophyllum pertusum, Desmophyllum dianthus*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France métropolitaine*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 7 mai 2025, il a été donné récépissé (n° 896) à :

*Genome research Institute Wellcome Genome Campus*

*CB10 ISA*

*Hinxton Cambridgeshire*

*Royaume-Uni*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Études de populations de coraux scléractiniaires et caractérisation de la diversité génétique de récifs*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Madrepora oculata, Desmophyllum pertusum, Desmophyllum dianthus*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France métropolitaine*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 7 mai 2025, il a été donné récépissé (n° 897) à :

*Agro Innovation International*

*18 avenue Franklin Roosevelt*

*35400 Saint Malo*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étudier la variabilité de la composition chimique de deux espèces d'étoiles de mer abondantes sur le littoral métropolitain*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Asterias rubens, Marthasterias glacialis*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Calvados, Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Manche, Loire-Atlantique, Seine-Maritime, Vendée*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 7 mai 2025, il a été donné récépissé (n° 898) à :

*National Environment Agency  
Environment Building  
40 Scotts Road  
Singapore 228231  
Singapour*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Identifier les caractéristiques épidémiologiques de la dengue et mieux comprendre son risque de transmission par les moustiques*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Aedes aegypti, Aedes albopictus et pathogènes associés*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*La Réunion*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 7 mai 2025, il a été donné récépissé (n° 899) à :

*Atlantic Technological University Sligo  
Ashlane  
F91YW50  
Sligo Co Sligo  
Irlande*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude de la répartition annuelle des Amphidomatacaea, en particulier des espèces d'Azadinium*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Dynophyceae, Amphidomataceae, Azadinium*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Finistère*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 7 mai 2025, il a été donné récépissé (n° 900) à :

*CNRS  
3 rue Michel Ange  
75794 Paris cedex 16*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude de la régulation de l'élément P dans le génome des espèces néotropicales de la famille des Drosophilidae (diptères)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Diptères de la famille des Drosophilidae*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guyane*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 7 mai 2025, il a été donné récépissé (n° 901) à :

*IFREMER*

*1625 route de Sainte-Anne*

*29280 Plouzané*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherches sur l'origine des individus, la structure génétique et l'état de santé des populations de plusieurs espèces marines présentes à Europa*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Chelonia mydas, Eretmochelys imbricata, Carcharhinus melanopterus, Epinephelus merra, Caranx ignobilis, Thalassia hemprichii, Zostera capensis*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Terres australes et antarctiques françaises*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 7 mai 2025, il a été donné récépissé (n° 902) à :

*Université de Lorraine*

*34 Cours Léopold*

*54000 Nancy*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Travail phytochimique exploratoire visant à identifier des extraits de plantes à activité anti-inflammatoire remarquable*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Alleniella complanata, Ctenidium molluscum, Flexitrichum gracile, Homalothecium lutescens, Hylocomiadelphus triquetrus, Hyocomium armoricum, Isothecium alopecuroides, Leucobryum glaucum, Leucodon sciuroides, Loekobryum brevirostre, Plagiothecium undulatum, Rhytidiadelphus loreus, Thamnobryum alopecurum, Thuidium assimile, Sphagnum auriculatum, Sphagnum capillifolium, Polytrichum commune*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Meurthe-et-Moselle, Vosges*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*

\*\*

Par décision en date du 7 mai 2025, il a été donné récépissé (n° 903) à :

*Université des Antilles  
Campus de Fouillole  
97157 Pointe-à-Pitre*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étudier la flore bactérienne liée à deux espèces de plantes et son activité au niveau des herbiers de phanérogames marines de Guadeloupe*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Caulerpa taxifolia, Halophila stipulacea, bactéries et archées associées*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Guadeloupe*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*\*  
\*\**

Par décision en date du 7 mai 2025, il a été donné récépissé (n° 904) à :

*Friedrich-Loeffler Institut  
Südufer 10  
17493 Greifswald  
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Recherche fondamentale sur des espèces de petits mammifères ainsi que leurs pathogènes et microbiotes*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Apodemus sylvaticus, Clethrionomys, glareolus, Micromys minutus et pathogènes associés*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Gironde*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*\*  
\*\**

Par décision en date du 7 mai 2025, il a été donné récépissé (n° 905) à :

*IRD  
2 rue Joseph Wetzell  
CS 41095  
97495 Sainte Clotilde*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude de la diversité génétique et chimique de plantes médicinales réunionnaises*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Antirhea borbonica, Aphloia theiformis, Calophyllum tacamahaca, Coffea mauritiana, Cordemoya integrifolia, Gaertnera vaginata, Hubertia ambavilla, Labourdonnaisia calophylloides, Mimusops balata, Nuxia verticillata, Ocotea obtusata, Pittosporum senacia, Psiadia dentata, Psiloxylon mauritianum, Psychotria borbonica*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*La Réunion*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 7 mai 2025, il a été donné récépissé (n° 906) à :

*MNHN*

*57 rue Cuvier*

*75005 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Acquisition de connaissances sur la composition biochimique de deux espèces d'étoiles de mer abondantes sur le littoral métropolitain (projet STARSKI)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Asterias rubens, Marthasterias glacialis*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Côtes-d'Armor, Eure, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Manche, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Seine-Maritime, Somme, Var, Vendée*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 7 mai 2025, il a été donné récépissé (n° 907) à :

*MNHN*

*57 rue Cuvier*

*75005 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étudier la composition chimique de deux espèces d'étoiles de mer abondantes sur le littoral métropolitain pour la mise au point de débouchés innovants (projet FILASTERID)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Asterias rubens, Marthasterias glacialis*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Alpes-Maritimes, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Calvados, Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Finistère, Gard, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Manche, Morbihan, Nord, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Pyrénées-Orientales, Seine-Maritime, Somme, Var, Vendée*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 16 juin 2025, il a été donné récépissé (n° 908) à :

*INRAE  
Chemin de Borde Rouge  
31320 Auzeville-Tolosane*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude de la coévolution de plantes et de sols dans différentes forêts de la région de Montpellier*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Pinus halepensis, Sorbus domestica, Crataegus monogyna, Quercus coccifera, Buxus sempervirens, Juglans nigra*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Hérault*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 16 juin 2025, il a été donné récépissé (n° 909) à :

*Université de Vienne  
Centre for Microbiology and Environmental Systems Science  
1 Djerassiplatz  
1030 Vienne  
Autriche*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Caractériser les symbiotes bactériens intracellulaires de l'hydre en les cultivant dans l'hôte d'origine ainsi que dans d'autres hôtes*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Hydra oligactis*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Hérault*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 16 juin 2025, il a été donné récépissé (n° 910) à :

*IRD  
44 boulevard de Dunkerque  
13002 Marseille*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude des chromosomes sexuels des palmiers des genres *Chamaerops* et *Trachycarpus**

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Chamaerops humilis, Trachycarpus fortunei*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Hérault, Pyrénées-Atlantiques*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 16 juin 2025, il a été donné récépissé (n° 911) à :

*Université de Lille*  
*42 Rue Paul Duez*  
*59800 Lille*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Extraction, purification et élucidation structurale de composés d'origine naturelle à activités antimicrobiennes, en particulier antivirales*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Buddleja sp., Heracleum sp., Ludwigia sp., Potentilla sp., Pterocarya sp., Reynoutria sp., Robinia sp., Senecio sp., Baccharis sp., Prunus sp., Cortaderia sp., Rhododendron sp.*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Hérault, Pyrénées-Atlantiques*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 16 juin 2025, il a été donné récépissé (n° 912) à :

*Cabi International*  
*1 rue des Grillons*  
*2800 Delémont*  
*Suisse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étude des agents de lutte biologique potentiels pour la gestion des dompte-venins en Amérique du Nord*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Chrysochus asclepiadeus*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Jura*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 16 juin 2025, il a été donné récépissé (n° 913) à :

*INRAE*  
*Institut Agro Montpellier*  
*2 Place Pierre Viala*  
*34000 Montpellier*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyse des effets sur les systèmes racinaires et la biodiversité associée de la proximité entre des pins maritimes et des chênes pédonculés*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Pinus pinaster, Quercus robur, Thelephora terrestris, Laccaria bicolor, Hebeloma cylindrosporum, Lactarius, Russula, Suillus, Scleroderma, Tomentella, Xerocomus, Hygrophorus Amanita, Burkholderia, Bacillus, Pseudomonas, Paenibacillus, Sphingobium*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Hérault*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 16 juin 2025, il a été donné récépissé (n° 914) à :

*Université de Zurich  
Winterthurerstrasse 190  
8057 Zürich  
Suisse*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étudier l'adaptation évolutive et écologique des orthoptères par des approches génomiques et transcriptomiques*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Saga pedo, Pseudochorthippus parallelus, Pseudochorthippus montanus, Roeseliana roeselii, Metrioptera brachyptera*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*France métropolitaine*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*  
\*\*

Par décision en date du 16 juin 2025, il a été donné récépissé (n° 915) à :

*Max Planck Institute for Marine Biology  
Celsiusstrasse 1  
D-28359 Bremen  
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Étudier et suivre les changements de la communauté bactérienne des algues brunes*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Algues des genres Ectocarpus, Pylaiella, Hincksia, Laminaria et bactéries associées*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Finistère*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 16 juin 2025, il a été donné récépissé (n° 916) à :

*Université de Lorraine  
UMR Université de Lorraine INRAE 1121 LAE  
2 avenue de la Forêt de Haye  
54500 Vandœuvre-lès-Nancy*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Caractérisation génétique, métabolique et du microbiote de houblons sauvages*  
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Humulus lupulus et micro-organismes associés*  
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :  
*Meurthe-et-Moselle*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

\*\*

Par décision en date du 16 juin 2025, il a été donné récépissé (n° 917) à :

*Université de Stellenbosch  
171 Ryneveld Street  
7602 Stellenbosch  
Afrique du Sud*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Mieux comprendre les dynamiques d'invasion de *Vespula germanica* en comparant des populations natives (France) et invasives (Afrique du Sud)*

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :  
*Vespula germanica*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

*Ariège, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Landes, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Paris, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Deux-Sèvres, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.